

N° 87/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 juin 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2024

Objet de la délibération :

Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise – MENREC

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	52
- Absent(e)s :	48
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	15
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	66

Résultat du vote	
- Pour :	66
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le vingt-sept juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
- Marie-Pierre GRANDJEAN par Philippe MARECHAL, Mireille PICARD par Nathalie LAURENT, Joël BOLE par Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR par Sandrine CLADY, Jean-Michel LIEVREMONT par Bernard HUOT-MARCHAND, Yves GAMELON par Claude CURIE, Joëlle MAURICE par Christian MESNIER, Laurent BROCARD par Félix CHOPARD, Patrick SEBILE par Laetitia LABERTERIE, Maxime GROSHENRY par Christophe FAIVRE-PIERRET, Sébastien LAITHIER par Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT par Jean-Claude STADELMANN, Angèle LIME par Sarah FAIVRE
- Procuration** Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Serge MONNET par Hubert JUSTE, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU
- Suppléé(e)s** Laetitia ROGNON, Sylvie LHERITIER, Catherine GRANDJACQUET, Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Elisabeth JACQUES, Pascal GOSSE, Jean-Marie DALOZ, Mickael NICOLET, Bernadette FAILLENET, Gaëtan MILLE, Nathalie VAN DE WOESTYNE, Nathalie KOWAL BONDY, Marc JACQUOT, Chantal MARAUX
- Excusé(e)** Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Gérard COULET, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. JACQUOT Marc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la compétence détenue par la CCLL pour mener des actions de développement économique,

Vu la délibération n°11/18 de la CCLL en date du 25 janvier 2018 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,

Vu les délibérations de la CCLL du 12 décembre 2018, du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2021, du 16 décembre 2021, du 13 décembre 2022 et du 12 février 2024 révisant le règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,

Vu la demande d'aide formulée par l'entreprise MENREC,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »,

Vu la délibération n°119/23 du 13/11/2023 de partenariat avec le département du Doubs,

La communauté de communes Loue Lison peut octroyer une aide publique relative à un projet immobilier à une entreprise désireuse de se développer sur le territoire communautaire si elle estime que sa demande est économiquement fondée,

Le projet porté par Monsieur Boillot Sébastien consiste à effectuer des travaux de rénovation dans un bâtiment pour accueillir son entreprise de recyclage de fenêtre MENREC.

Le montant du projet s'élève à **335 867 euros** hors taxes.

L'examen de la demande d'aide a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de **94 865 euros**. L'application du taux d'aide à hauteur de 5% des dépenses éligibles a fixé la proposition de la commission n°2 à une subvention de **4 743 euros**, correspondant à 5% du montant des dépenses éligibles.

En vertu de la convention cadre de délégation d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise de la CCLL au département du Doubs, le dossier sera transmis au département du Doubs pour une aide à l'immobilier de 10% du montant des dépenses, plafonnée à 50 000 euros ce qui correspond à 9 486 euros.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

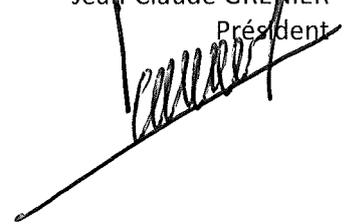
- D'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à l'entreprise MENREC à hauteur de 4743 euros correspondant à 5% des dépenses éligibles,
- D'autoriser le président à signer avec l'entreprise MENREC et le département du Doubs la convention tripartite définissant notamment les engagements du bénéficiaire de l'aide et les modalités du versement de l'aide.

Fait et délibéré en séance, le 27.06.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240627-87-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024